NEWSLETTER

OCTOBRE, 2022





LA FAUTE DOLOSIVE

<u>Quelle est la différence entre une faute intentionnelle et</u> dolosive ?

Une **faute dolosive** se caractérise par la conscience de commettre un dommage sans pour autant rechercher des conséquences dommageables, souvent avec un caractère de dissimulation.

Elle se manifeste donc par une prise de risque, un manquement ou une négligence volontaire rendant le comportement de son auteur fautif.

La **faute intentionnelle** se caractérise également par la conscience de commettre un dommage, mais ayant pour but des conséquences dommageables.

Si le dommage n'est pas voulu, différence fondamentale avec la faute intentionnelle, le comportement de l'assuré est néanmoins fautif!

<u>EXEMPLES DE FAUTES DOLOSIVES QUALIFIÉES PAR LE TRIBUNAL:</u>

- La traversée d'une rivière avec un véhicule dont l'usage n'était pas prévu à cet effet, par arrêt du 12 septembre 2013.
- Lorsqu'un propriétaire s'abstient de procéder à des travaux de consolidation de sa grange, malgré les expertises diligentées l'alertant de la gravité des désordres et les trois lettres de mise en garde de ses voisins, caractérisant son choix délibéré d'attendre l'effondrement (arrêt du 25 octobre 2018 de la 2ème chambre civile de la Cour de cassation).

LA RESPONSABILITÉ POUR FAUTE DOLOSIVE D'UN CONSTRUCTEUR :

Il pourra être qualifié de faute dolosive, toute dissimulation ou fraude du constructeur à ses obligations contractuelles. Ce manquement doit être caractérisé et suffisamment grave (tromperie sur la non-conformité des fondations d'une maison ou des matériaux par exemple).

Cependant, la faute dolosive du constructeur étant interprétée de manière restrictive par la justice, celleci est en conséquence difficile à prouver.

Bien que n'impliquant pas nécessairement une intention de nuire, il est en revanche nécessaire de justifier la violation délibérée et consciente des obligations du constructeur.

<u>RISQUES POUR UN ASSURÉ :</u>

Lorsqu'un assuré commet une faute dolosive, celui-ci peut se voir refuser l'indemnisation du dommage par son assureur.

Assistance Expertise Bâtiment, septembre 2022 en chiffres....

- Un taux de satisfaction client à plus de 86,4 %
- 52% de dossiers PJ (toutes PJ confondues) contre 48% de dossiers privés. Il est impératif que cette tendance s'inverse!
- 191 contacts obtenus, 128 devis signés, correspondant à un taux de transformation de 67%.









Le point RH.

Nous accueillons

- Cyril CIESLAK, co-gérant d'Expertise 55;
- Franck LAMY épaule Henri-Bertrand AUDRERIE au sein de la filiale Expertise 71, et couvrent désormais 11 départements;
- Farid NOUALI reprend les 5 départements de la pointe Nord-Ouest de la France.

Notre implantation nationale:

Nous avons ouvert en un an, 13 nouveaux départements.

Au vu du nombre de dossiers grandissant, certaines filiales ont pour objectif de recruter.

L'objectif de 2023 étant de couvrir l'ensemble du territoire français.



Maintenons nos efforts ...

Il est important de garder les bonnes résolutions de la rentrée, pour :

- les alertes de vos dossiers, devant être traités au quotidien
- les délais à respecter pour rendre tous comptes rendus ou rapports, si ces derniers ne peuvent être tenus, pensez à avertir la gestionnaire de la Protection Juridique en charge du dossier, ainsi que le client.

Gagner du temps, c'est gagner de l'argent!

La nouvelle version de votre logiciel métier AVENSYS, vous permet désormais de rédiger vos rapports plus rapidement. L'application est intuitive et a de nombreux renseignements prédéfinis.

Une vidéo explicative vous a été envoyée.

Évolution de notre implantation











